



Procès-verbal de la 7^{ième} **assemblée régulière** 2008-2009 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi 30 mars 2009, à 10 h 00, à la salle Outaouais de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney Ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Madame Paulette Lalande, présidente et préfet de la MRC de Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, vice-président et conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Pierre Rondeau, trésorier et préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Drapeurs, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et du secteur Éducation primaire et secondaire
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Claude Millette, conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Guy Morissette, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur Développement social et santé
Monsieur Jean Perras, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Lise Waters, présidente de Loisir Sport Outaouais, représentante du secteur Culture, loisir, sport
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ABSENCES

Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Madame Jocelyne Houle, conseillère de la ville de Gatineau
Monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts
Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur Éducation supérieure, recherche et science

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Jean Benoît, directeur général Outaouais, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Gisèle Bernard, conseillère en partenariat du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Monsieur Marc Boily, directeur régional de l'Outaouais de Développement économique Canada

Madame Cécile Chrétien, conseillère à l'intervention collective régionale de l'Office des personnes handicapées du Québec
Madame Danielle Dubé, directrice régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Monsieur Claude Landry, directeur régional d'Emploi Québec
Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Suzanne Ménard, directrice régionale du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Monsieur Michel Bilodeau, conseiller en 2^e et 3^e transformation du Réseau des entreprises du secteur du bois de l'Outaouais
Madame Michèle Borschers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake
Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO
Monsieur Benoît Gélinas de Moisson Outaouais
Monsieur Carl-Éric Guertin, directeur des communications et du commerce responsable de Quebec Wood Export Bureau
Madame Fabienne Lachapelle, directrice générale d'AGIR
Monsieur Jean Pigeon, directeur général de Moisson Outaouais
Monsieur Gaétan Provencher, président du CREDDO
Monsieur Charles Thériault, journaliste du journal Le Droit
Monsieur Charles Blais, directeur général adjoint de la CRÉO
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement et de communication de la CRÉO
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Madame Mélodie Hallé, agente de programme de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Nicolas Gilbert, agent de participation citoyenne de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Pierre Labrecque, directeur de la CRRNTO de la CRÉO
Madame Geneviève Lalande, agente de développement de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Monsieur Réjean Lampron, agent de développement de la CRÉO
Madame Carole Perreault, agente de développement de la CRÉO
Monsieur Richard Sévigny, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Christian Taillon, agent de développement de la CRRNTO de la CRÉO
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO
Madame Manon Valois, adjointe administrative de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Madame Paulette Lalande, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 10 h 05.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-08-09-219

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'ordre du jour en y ajoutant un point à 10g2 Appui de la CRÉO – Répartition de l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) dans les Forums jeunesse du Québec et en retirant les points 13f, i et j.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture

- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 9 février 2009 (décision)
- 5.- Rapport de la présidence :
 - a) Activités (information)
 - b) Correspondance (information)
 - c) Appui à RNC Média – intervention au CRTC (décision)
- 6.- Rapport de la direction générale :
 - a) Activités (information)
 - b) Présentation d'une nouvelle employée à la CRÉO (information)
 - c) Adoption de l'évolution des dépenses des mois de janvier et février 2009 (décision)
 - d) Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais (information)
 - e) Revue de presse (information)
- 7.- Directive d'admissibilité – Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II 2009-2010 (décision)
- 8.- Une concertation régionale pour des communautés rurales branchées – Internet haute vitesse (décision)
- 9.- Présentation de Moisson Outaouais, la banque alimentaire Outaouais par Monsieur Jean Pigeon, directeur général (information)
- 10.- Commissions régionales – rapport d'activités :
 - a) Développement social et santé, Madame Sylvie Daigle
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Jocelyne Houle
 - 1 État de situation – matières résiduelles – Table des préfets (information)
 - 2 Modification de la composition de la commission (décision)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Pierre Rondeau
 - 1 Biomasse forestière – Processus d'appel de projets (décision)
 - g) Table jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussières
 - 1 Appui de la CRÉO – Agent de liaison Place aux Jeunes (décision)
 - 2 Appui de la CRÉO – Répartition de l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) dans les Forums jeunesse du Québec (décision)
 - h) Comité de vérification, Monsieur Pierre Rondeau, président (information)
- 11.- Comité régional – rapport d'activités :
 - a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle

12.- Présentation de la stratégie d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle par Monsieur Carl-Éric Guertin, directeur des communications et du commerce responsable du Quebec Wood Export Bureau (Q-WEB) (information)

13.- PROJETS – Fonds de développement régional (FDR) :

Axe développement économique et emploi :

- a) Concours québécois en entrepreneuriat – Édition 2008-2009 (décision)
- b) *Stimuler la culture entrepreneuriale* : Plan d'action 2009 (décision)
- c) Auberge de jeunesse Petite-Nation (décision)
- d) Tourisme Outaouais – Plan stratégique quinquennal de développement 2010-2015 (décision)

Axe développement social et santé :

- e) Engagement financier du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information au projet *Femmes et politique municipale : Élection 2009, je suis candidate!* (décision)

Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais :

- f) Support et développement de l'entrepreneuriat féminin 2009-2011 (décision)
- g) Transfert du solde du projet FDR-04-07-175 « *Analyse différenciée selon les sexes en Outaouais* » au volet 1 « Représentation des femmes au sein des structures décisionnelles et consultatives » de l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais (décision)

Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais 2007-2010 :

- h) Modification de l'entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration - avenant (décision)

Entente de partenariat entre la SODEC et la CRÉO :

- i) Musiqu'en Nous – édition 2009 (décision)

Entente de partenariat - CALQ :

Volet – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève :

- j) Projet de résolution – annulation des frais de coordination – Table jeunesse Outaouais (décision)

Entente de partenariat régional en tourisme :

- k) Modification à l'entente – avenant (décision)
- l) Rodéo Pontiac – bâtiment d'accueil (décision)
- m) Marina de Montebello – rénovation (décision)
- n) Parc linéaire Vallée-de-la-Gatineau (décision)

14.- PROJETS – Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) :

- a) 4 projets associés au 2^{ième} champ d'activités (décision)
- b) Ratification d'un avenant visant à prolonger la durée de l'entente de mise en œuvre (décision)
- c) Modification aux orientations et critères 2008-2009 (décision)

15.- PROJETS – Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :

Projet jeunesse local :

- a) Modification au projet Guide de plein air Pontiac (décision)

16.- Levée de l'assemblée

3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Madame Colette Boisvert Canavan demande la parole. Elle informe les membres de la crise à laquelle font face les producteurs de vaches-veaux dû aux changements dans les critères de compensation implantés dès 2009 par le gouvernement du Québec à leurs plans d'assurance et elle demande l'appui de la CRÉO afin de déclarer un moratoire d'un an afin que les producteurs soient consultés et trouver des solutions à ce nouveau programme. Elle mentionne aussi que l'Outaouais est la région la plus productive de vaches-veaux. Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO l'informe que la CRÉO étudiera le dossier et que si nécessaire ce point sera amené au prochain conseil d'administration du 11 mai 2009.

Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake demande la parole. Il demande au président de la Table des préfets, Monsieur Pierre Rondeau, si suite à la rencontre de la mi-mars de la Table des préfets, le calendrier prévu pour les appels d'offres au printemps et l'attribution des contrats à l'automne sera respecté. Monsieur Pierre Rondeau l'informe que la Table des préfets devrait respecter l'échéancier prévu mais qu'il y a deux autres rencontres prévues.

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 FÉVRIER 2009

CA-08-09-220

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le procès-verbal de l'assemblée du 9 février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.- RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Activités :

La présidente fait le rapport de ses activités depuis le dernier conseil d'administration :

- 24 février 2009 : Conférence de presse à la Maison de l'Outaouais – Annonce sur la formation pour les candidates aux élections municipales.
- 28 février 2009 : Gala agroalimentaire à l'École secondaire Hormidas-Gamelin – Remise du prix Erard-Séguin.
- 8 mars 2009 : Dans le cadre de la journée de la femme, personnification de Véronique du livre de Madame Louise Lavallée, *Les treize malentendus*.
- 16 mars 2009 : Conférence de presse à la Maison de l'Outaouais – Lancement de l'appel de projets – Politique de soutien au plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau de l'Outaouais en présence de Monsieur Marc Carrière et Madame Jocelyne Houle.
- 20 mars 2009 : Forum innovation 2009 à l'Université du Québec en Outaouais.
- 26 mars 2009 : Conférence de presse à la Maison de l'Outaouais – Bilan de l'entente de partenariat régional en tourisme.
- 23 mars 2009 : Rencontre avec Monsieur Gilbert Whiteduck, chef de bande de la réserve Kitigan Zibi à Maniwaki. Invitation à Monsieur Whiteduck à venir parler de la réserve à un prochain conseil d'administration
- 24 mars 2009 : Participation à la remise d'un doctorat honorifique à Monsieur Abdoub Diouf, secrétaire général de la francophonie et ancien président du Sénégal à l'Université du Québec en Outaouais.

- 28 mars 2009 : Rencontre avec la délégation du Luxembourg dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais. Discussion avec Madame Maryse Gaudreault, députée de Hull et Madame Danielle Dubé, directrice régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin de faire renaître le Salon des Régions en Outaouais.
- **Correspondance :**
La présidente dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

b) **Appui à RNC Média – Intervention au CRTC :**

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie RNC Média pour le renouvellement de leur licence au CRTC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.- **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

a) **Activités :**

La présidente demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités :

- Départ de Monsieur Benoît Gauthier qui était agent de développement, lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- Le budget 2009-2010 devrait être déposé au prochain conseil d'administration mais avant il y aura une rencontre avec le comité des finances.
- 19 et 20 février 2009 : Table Québec-Régions à Radisson au Nord du Québec. Sujets discutés : situation économique et occupation du territoire. Un groupe de travail est formé pour réfléchir aux significations et les orientations de l'occupation du territoire.

b) **Présentation d'une nouvelle employée à la CRÉO :**

Le directeur général présente et souhaite la bienvenue Madame Mélodie Hallé qui occupera le poste d'agente de programme à la Table Jeunesse Outaouais.

c) **Adoption de l'évolution des dépenses des mois de janvier et février 2009 :**

CA-08-09-222

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'évolution des dépenses des mois de janvier et février 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :**

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le tableau 2008-2009 du Fonds de développement régional (FDR), les ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais.

e) **Tableau des appels de projets de la CRÉO :**

Le directeur général dépose le tableau des appels de projets qui ont ou auront lieu cette année à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

f) **Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

7.- **DIRECTIVE D'ADMISSIBILITÉ – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II 2009-2010**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est délégataire du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – VOLET II en 2009-2010 ;

ATTENDU QUE le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – VOLET II, n'est reconduit officiellement que pour l'exercice financier 2009-2010 ;

ATTENDU QUE la CRÉO procède, en collaboration avec les MRCs, à l'appel de projets auprès du public et des différentes clientèles intéressées à participer au programme ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit déterminer les critères d'admissibilité au programme et les mécanismes à mettre en place pour procéder au choix des projets admissibles ;

ATTENDU QU'un nombre important de projets devant être complétés à l'exercice financier 2008-2009 seront reportés ou prolongés à l'exercice financier 2009-2010 et ce, pour l'ensemble des territoires de MRC ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de compléter tous les projets en cours de réalisation en 2010 en prévision de transmettre, conformément à l'entente de délégation de gestion du Programme Volet II, le rapport annuel d'activités au plus tard, en juin 2010, au directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ;

ATTENDU QUE le comité de coordination régionale MRC-CRÉO du programme VOLET II, recommande la mise en place d'une procédure uniforme de gestion pour les projets reportés ou prolongés à l'exercice 2009-2010 ;

CA-08-09-223

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Claude Millette

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte une directive à l'effet que les demandes de subvention des promoteurs dont un projet est toujours en cours de réalisation en 2009-2010, suite à un report ou une prolongation en 2008-2009, ne soient pas admissibles à l'obtention d'un financement dans le cadre de l'appel de projets 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- UNE CONCERTATION RÉGIONALE POUR DES COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES – INTERNET HAUTE VITESSE

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE dans l'axe Développement économique et emploi, l'enjeu *soutenir le développement de l'entrepreneuriat et améliorer la compétitivité des entreprises* a été identifié comme une priorité et que sous l'orientation qui vise à soutenir l'entrepreneuriat, on retrouve l'objectif de *développer l'offre et l'accès pour les entreprises et les particuliers aux télécommunications notamment au réseau large bande dans les territoires* ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a mis en place le programme *Communautés rurales branchées* doté d'une enveloppe financière de 24 millions de dollars sur 5 ans et dont l'objectif principal est d'appuyer les projets collectifs qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service Internet haute vitesse (IHV) de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, les conférences régionales des élus sont interpellées afin de prendre les moyens pour localiser les territoires à desservir, établir la ou les technologies les plus appropriées, recenser les fournisseurs potentiels et évaluer les besoins financiers ;

ATTENDU QUE chaque promoteur qui soumettra un projet dans le cadre de ce programme devra détenir une résolution d'appui de chaque conférence régionale des élus dont le territoire est visé par le projet ;

CA-08-09-224

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate la direction générale afin d'organiser la concertation régionale des partenaires concernés et ce, afin de répondre au rôle que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire souhaite voir jouer par les conférences régionales des élus, soit prendre les moyens pour localiser les territoires à desservir, établir la ou les technologies les plus appropriées, recenser les fournisseurs potentiels et évaluer les besoins financiers ;

ET

Préparer une recommandation, qui sera soumise au conseil d'administration, quant aux projets qui devraient recevoir l'appui de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.- PRÉSENTATION DE MOISSON OUTAOUAIS, LA BANQUE ALIMENTAIRE OUTAOUAIS

Monsieur Jean Pigeon, directeur général fait la présentation de Moisson Outaouais, la banque alimentaire en Outaouais. Monsieur Pigeon mentionne aux membres que Moisson Outaouais est fière des études effectuées pour conduire au plan d'affaires afin de se doter d'un entrepôt régional et que chaque MRC et la ville de Gatineau devra appuyer Moisson Outaouais dans les années à venir pour pouvoir desservir l'ensemble de la population de l'Outaouais.

CA-08-09-225

Madame Lise Waters appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie les démarches de Moisson Outaouais afin de doter l'Outaouais d'un entrepôt régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Développement social et santé :

Madame Sylvie Daigle, présidente de la commission régionale Développement social et santé fait le résumé des activités de la commission et demande aux élus que chacun d'eux incitent au moins trois femmes à se présenter aux élections municipales en novembre 2009. De plus, elle informe les membres de la tenue du Colloque sur les saines habitudes vies qui aura lieu à l'Université du Québec en Outaouais le 24 avril prochain sous la présidence de Madame Paulette Lalande.

b) Culture, loisir, sport :

Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport fait le résumé des activités de la commission.

CA-08-09-226

Il a été proposé à l'unanimité que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une lettre de félicitations aux médaillé(e)s de l'Outaouais pour leur victoire à la 42^e Finale des Jeux du Québec – Hiver 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Développement économique et emploi :

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi fait le résumé des activités de la commission.

1 Modification de la composition de la commission :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 dans lequel on retrouve l'axe développement économique et emploi ;

ATTENDU QUE les orientations comprises sous l'axe développement économique et emploi touchent l'ensemble des secteurs économiques ;

ATTENDU le mandat des commission régionales qui ont pour but de favoriser la concertation et la coordination des intervenants afin de recommander, mettre en œuvre et évaluer des actions régionales structurantes tout en permettant d'établir une communication continue entre les élus de la CRÉO et les acteurs du développement socio-économique régional ;

ATTENDU la recommandation du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) que Monsieur Robert Mayrand représente le Conseil à la commission Développement économique et emploi de la CRÉO ;

ATTENDU QUE les commissions régionales sont interpellées dans le processus d'élaboration du plan d'action découlant de la PSR 2007-2012 et pour en assurer le suivi et que pour ce faire, elles doivent regrouper les acteurs appelés à y jouer un rôle ;

CA-08-09-227

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la commission régionale Développement économique et emploi, Monsieur Robert Mayrand du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) comme représentant du secteur emploi/main-d'œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Éducation, recherche et science :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science fait le résumé des activités de la commission et elle informe les membres que le rapport du Forum de consultation sur la stratégie régionale visant à maximiser l'apport de la recherche et de l'innovation au développement de l'Outaouais sera déposé sous peu. La Table éducation Outaouais est en tournée de concertation et de mobilisation avec les partenaires concernant la stratégie régionale en persévérance scolaire et le Cégep de l'Outaouais est à élaborer un programme pour un Centre collégial de transfert de technologies (CCTT).

e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

En l'absence de Madame Jocelyne Houle, présidente de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Monsieur Daniel Fortin, agent de développement fait le résumé des activités de la commission.

1 État de situation – matières résiduelles – Table des préfets :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la Table des préfets a déjà fait l'état de situation sur les matières résiduelles au point 3 – période publique de questions.

2 Modification de la composition de la commission :

ATTENDU QUE des postes sont actuellement vacants à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport ;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a désigné un nouveau représentant pour siéger à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a désigné un nouveau représentant pour siéger à la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport de la CRÉO ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais doit entériner la liste officielle et la composition des membres aux commissions régionales de la CRÉO ;

CA-08-09-228

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Monsieur Jean Perreault, directeur du Service de l'aménagement et du développement durable à la MRC de Papineau et Monsieur Stéphane Mougeot, directeur du Service d'aménagement et de l'environnement à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :

Monsieur Pierre Rondeau, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait le résumé des activités de la commission.

1 Biomasse forestière – Processus d'appel de projets :

ATTENDU QUE le 25 juin 2008, le gouvernement du Québec a approuvé la mise en place d'un Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État (réf. au décret 722-2008) ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objet de permettre la récolte de volumes de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État et ce, par la voie :

- D'ententes ponctuelles (court terme) ;
- D'ententes d'attribution de la biomasse forestière (moyen terme).

ATTENDU QUE ce programme prévoit que l'attribution des volumes de biomasse forestière se fera par voie concurrentielle, i.e. soit par appels de propositions (projets) ou encore par enchères (ententes ponctuelles) ;

ATTENDU QUE le choix des projets à retenir s'effectuera sur la base de critères de classification, lesquels porteront notamment sur les orientations de développement durable, à savoir :

- La rentabilité économique à long terme des projets et la capacité financière des promoteurs ;
- Les gains environnementaux ;
- Le soutien du milieu ;
- La contribution des forêts privées ;

- Les retombées économiques et les liens avec d'autres projets créateurs de richesse ;
- L'intégration aux activités de récolte ;
- Le prix offert ;
- Tout autre critère jugé pertinent par le ministre.

Ainsi, les ententes visant à attribuer la biomasse forestière seront offertes aux promoteurs des projets les mieux classés et ce, jusqu'à concurrence des volumes disponibles ;

ATTENDU QUE pour les besoins d'application de ce programme, les CRÉs :

- Seront invitées à indiquer au ministre des Ressources naturelles et de la Faune le poids relatif de chacun des critères énumérés ci-dessus ;
- Pourront faire les appels de propositions et voir au classement des projets ;
- Pourront recommander au ministre les projets s'étant les mieux classés ;
- Pourront s'occuper de la tenue des enchères prévues dans le cadre des ententes ponctuelles.

ATTENDU QUE ce programme entre en vigueur à la date de son approbation par le gouvernement et se termine le 31 mars 2011 pour les appels de propositions et le 31 mars 2016 pour les permis annuels d'intervention ;

ATTENDU QUE le 20 novembre 2008, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a convenu de la pondération des critères proposés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, laquelle pondération se présente comme suit :

Critère de classification	Poids relatif
• La rentabilité économique à long terme des projets et la capacité financière des promoteurs	25%
• Les gains environnementaux	10%
• Le soutien du milieu	16%
• La contribution des forêts privées	5%
• Les retombées économiques et les liens avec d'autres projets créateurs de richesse	17%
• L'intégration aux activités de récolte	17%
• Le prix offert	10%

ATTENDU QUE le 26 février 2008, les commissaires présents à une réunion de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ont convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO :

- Qu'il n'y a pas lieu pour la CRÉO de prendre la responsabilité de faire les appels de projets et de tenir les enchères prévues dans le cadre des ententes ponctuelles ;
- Mais qu'il y a lieu d'exiger que le processus de sélection des projets de biomasse forestière qui sera mis en place par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, prévoit que la CRÉO aura à émettre un avis régional à l'égard du classement et de la sélection finale des propositions reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

CA-08-09-229

Monsieur Jean Perras appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ne prenne pas la responsabilité de faire les appels de projets et de tenir les enchères publiques dans le cadre des ententes ponctuelles (réf. aux responsabilités proposées aux CRÉs dans le cadre du *Programme relatif à l'octroi d'un permis autorisant pour une certaine période la récolte annuelle de biomasse forestière dans les forêts du domaine de l'État*), mais qu'elle exige que le processus de sélection des projets de biomasse forestière qui sera mis en place par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, prévoit que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais aura à émettre un avis régional à l'égard du classement et de la sélection finale des projets reçus par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Table jeunesse Outaouais :

Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table.

1 Appui de la CRÉO – Agent de liaison Place aux jeunes :

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais reçoit près de 7 000 jeunes visiteurs par année ;

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais est un endroit propice pour rencontrer des jeunes finissants à la recherche d'emploi avec la présence du Service de Recherche d'Emploi ;

ATTENDU QUE les programmes Passeport Travail et Québec Pluriel du Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais permettraient à l'agent de liaison d'être en contact avec des immigrants à la recherche d'un emploi ;

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais aide plusieurs jeunes entrepreneurs qui pourraient être sensibilisés à la possibilité de s'installer en milieu rural ;

ATTENDU QUE l'agent de liaison pourrait être en réseau avec des intervenants de différents programmes et organismes jeunesse ;

ATTENDU QUE l'agent de liaison pourrait continuer à être présent dans les Cégep et à l'Université lors d'événements pour rencontrer les futurs finissants ;

ATTENDU QUE les quatre organismes qui gèrent le programme Place aux jeunes et les agents de migration sur le territoire, soit le Carrefour jeunesse emploi de la Vallée-de-la-Gatineau, le Carrefour jeunesse emploi de Papineau, le Carrefour jeunesse emploi du Pontiac et le Centre local d'emploi des Collines-de-l'Outaouais, appuient cette proposition ;

ATTENDU QUE la région désire avoir un agent de liaison qui puisse être dans des situations gagnantes pour accomplir son travail efficacement ;

ATTENDU QUE cette proposition est unanime par les membres et les organismes partenaires siégeant à la Table jeunesse Outaouais ;

CA-08-09-230

Monsieur Claude Millette appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la demande de la Table jeunesse Outaouais à ce que l'agent de liaison Place aux jeunes soit hébergé au Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Appui de la CRÉO – Répartition de l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) dans les Forums jeunesse du Québec :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais est une table de concertation liée à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le Secrétariat à la jeunesse reconnaît les Forums jeunesse régionaux du Québec comme étant des acteurs du développement régional jeunesse ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais exige que le Fonds régional d'investissement jeunesse soit reconduit dans les mêmes conditions et au même montant qu'actuellement ;

ATTENDU QUE l'enveloppe nationale actuelle du Fonds régional d'investissement jeunesse, de 10 \$ M annuellement, a été calculée en fonction de 17 Forums jeunesse régionaux ;

ATTENDU QUE la réalité actuelle fait en sorte que l'enveloppe de 10 M \$ annuellement devrait être répartie entre 19 Forums jeunesse comme le souhaite le Secrétariat à la jeunesse ;

ATTENDU QUE le 28 janvier 2009 le scénario présenté par le Secrétariat à la jeunesse n'occasionnait pas de changement sur le montant annuel du Fonds régional d'investissement jeunesse pour l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le dernier scénario de répartition du Fonds régional d'investissement jeunesse proposé par le Secrétariat à la jeunesse à la mi-mars présente une diminution de 13 % par rapport au montant de la convention précédente (2006-2009), soit une baisse de 63 100 \$ par année pour les cinq prochaines années ;

ATTENDU QUE le Secrétariat à la jeunesse a ajouté deux nouveaux indicateurs pour la répartition du Fonds régional d'investissement jeunesse, soit développement économique (méthode MDEIE) et le taux de décrochage, par rapport à la répartition 2006-2009 ;

ATTENDU QUE la différence entre le montant de janvier et de mars est due à la pondération accordée à chacun de ces indicateurs ;

Scénarios	Montant de base	Nombre de jeunes	Développement économique	Décrochage scolaire	Total
Janvier	42,5 %	42,5 %	10 %	5 %	100 %
Mars	27,5 %	45 %	22,5 %	5 %	100 %

ATTENDU QUE l'impact d'une diminution serait d'autant plus important étant donné que le Fonds régional d'investissement jeunesse permet un effet levier de 5,40 \$ pour 1 \$ dans les investissements des partenaires pour les enjeux jeunesse en Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais croit en la capacité de la Table jeunesse Outaouais de bien gérer et d'investir le Fonds régional d'investissement jeunesse pour répondre aux besoins des jeunes de 12 à 35 ans dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est actuellement en réflexion sur la répartition nationale du Fonds régional d'investissement jeunesse dans le cadre du renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 ;

CA-08-09-231

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais donne l'appui administratif et politique de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais aux membres de la Table jeunesse Outaouais dans leur demande :

- de maintenir le Fonds régional d'investissement jeunesse à son enveloppe actuelle au niveau régional ;
- de prioriser les deux indicateurs en vigueur actuellement (montant de base et nombre de jeunes) pour la formule de répartition du Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 ;
- d'assurer une répartition équitable du Fonds régional d'investissement jeunesse entre les régions du Québec.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse les démarches nécessaires, en collaboration avec la Table jeunesse Outaouais, pour défendre cette position auprès du Secrétariat à la jeunesse et de toute autre instance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Comité de vérification :

Monsieur Pierre Rondeau, président du comité de vérification informe les membres qu'une rencontre du comité aura lieu en avril et le budget 2009-2010 sera déposé au conseil d'administration du 11 mai prochain.

11.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Comité des sentiers VHR :

En l'absence de Madame Jocelyne Houle, présidente du comité des sentiers pour les véhicules hors-route, Monsieur Jean-Marc Purenne, coordonnateur du comité fait le résumé des activités du comité.

12.- **PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE D'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION NON RÉSIDENIELLE**

Monsieur Carl-Éric Guertin, directeur des communications et du commerce responsable de Quebec Wood Export Bureau (Q-WEB) fait la présentation de la stratégie d'utilisation du bois dans la construction non résidentielle.

CA-08-09-232

Monsieur Robert Coulombe appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse des représentations, notamment auprès de la ministre de l'Éducation, Madame Michelle Courchesne, pour que les facultés d'architecture et d'ingénierie du Québec forment leurs étudiants à l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande à CECOBOIS de développer les outils nécessaires pour les ingénieurs et architectes afin qu'ils puissent préparer des soumissions pour des projets comprenant l'utilisation du matériau bois, au même titre que ces outils existent déjà pour le béton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.- **PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)**

Axe développement économique et emploi :

a) **Concours québécois en entrepreneuriat – Édition 2008-2009 :**

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE le premier enjeu identifié sous l'axe Développement économique et emploi de la PSR 2007-2012 est de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et améliorer la compétitivité des entreprises ;

ATTENDU QUE la commission Développement économique et emploi de la CRÉO a identifié comme priorité dans son plan d'action, d'entreprendre une action régionale structurante visant le développement de la culture entrepreneuriale régionale ;

ATTENDU QUE l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale ont été identifiés comme des priorités lors du Forum intersectoriel du 25 janvier 2008 auquel étaient conviés les membres de toutes les commissions régionales ;

ATTENDU QUE la CRÉO s'est engagé le 15 décembre dernier, à soutenir financièrement - et ce, à la hauteur de 25 000 \$ par année pendant trois ans - des activités régionales visant à stimuler la culture entrepreneuriale régionale ;

ATTENDU QUE ce projet vise à accroître la visibilité des entrepreneur(e)s en émergence ;

ATTENDU QUE le projet vise à faire le pont entre le milieu scolaire et le monde économique ;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Gatineau reçoit un appui et une assurance de collaboration de nombreux partenaires ;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères du Fonds de développement régional ;

CA-08-09-233

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional, d'un montant maximal de 5 000 \$, représentant 18 % du coût total du projet, à la Chambre de commerce de Gatineau pour la réalisation de son projet Concours québécois en entrepreneuriat – Édition 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Stimuler la culture entrepreneuriale : Plan d'action 2009 :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE le premier enjeu identifié sous l'axe Développement économique et emploi de la PSR 2007-2012 est de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et améliorer la compétitivité des entreprises ;

ATTENDU QUE la commission régionale Développement économique et emploi de la CRÉO a identifié comme priorité dans son plan d'action d'entreprendre une action régionale structurante visant le développement de la culture entrepreneuriale régionale ;

ATTENDU QU'un comité de travail réunissant des intervenants oeuvrant à l'entrepreneuriat a été mis sur pied afin d'élaborer un projet visant la promotion et le développement de la culture entrepreneuriale régionale ;

ATTENDU QUE l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale ont été identifiés comme des priorités lors du Forum intersectoriel du 25 janvier 2008 auquel étaient conviés les membres de toutes les commissions régionales ;

ATTENDU QUE la CRÉO s'est engagée le 15 décembre dernier, à soutenir financièrement - et ce, à la hauteur de 25 000 \$ par année pendant trois ans - des activités régionales visant à stimuler la culture entrepreneuriale régionale et qui s'inscrivent dans les trois grands objectifs soit partager le portrait régional de l'entrepreneuriat en Outaouais et les activités mises en œuvre pour soutenir la culture entrepreneuriale, mobiliser les intervenants autour de la nécessité d'agir sur la culture entrepreneuriale en Outaouais ou créer des liens entre les intervenants ;

ATTENDU QUE ce Forum des intervenants s'inscrit dans une démarche plus large visant à « *Stimuler la culture entrepreneuriale régionale* » et qu'il réunit plusieurs partenaires interpellés directement par la question de la culture entrepreneuriale et l'entrepreneuriat en Outaouais ;

CA-08-09-234

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), d'un montant maximal de 12 000 \$, représentant 22 % du coût total du projet, à la Chambre de commerce de Gatineau pour la réalisation de son projet « *Stimuler la culture entrepreneuriale : Plan d'action 2009* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Auberge de jeunesse Petite-Nation :**

ATTENDU QUE l'Auberge de jeunesse de la Petite-Nation constitue le seul site d'hébergement du genre (service à peu de frais sous forme de chambres privées ou de dortoirs) sur l'ensemble du territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU QUE le projet prévoit la création d'un plateau de travail ayant pour objectif la réinsertion sociale des 18-30 ans de la région et qu'il prévoit aussi une offre complémentaire en termes de plein air par le biais de partenariats avec des entreprises existantes, tout en faisant la promotion de saines habitudes de vie basées sur la philosophie du développement durable ;

ATTENDU QUE le projet entend donner une vitrine supplémentaire à la région en se concentrant sur une clientèle plus volatile du fait de la faible présence de structures d'accueil du genre en Outaouais ;

CA-08-09-235

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Steve Harris

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional, d'un montant maximal de 35 000 \$ à la Coopérative de solidarité de l'Auberge de jeunesse Oueskarini pour la réalisation de son projet « Auberge de jeunesse Petite-Nation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Tourisme Outaouais – Plan stratégique quinquennal de développement 2010-2015 :**

ATTENDU QUE le projet entend contribuer au développement et à la promotion d'une offre touristique structurée par l'établissement d'un plan stratégique quinquennal ;

ATTENDU QUE l'objectif d'une telle démarche est d'élaborer des stratégies de développement et de commercialisation innovatrices de sorte que l'industrie touristique de l'Outaouais demeure un des moteurs importants de l'économie régionale et grande créatrice d'emplois ;

ATTENDU QUE le projet intègre des éléments s'inscrivant dans le cadre de l'axe de Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale 2007-2012 ;

CA-08-09-236

Monsieur Claude Millette appuyé par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que le conseil d'administration la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), le versement, à Tourisme Outaouais, d'une contribution financière maximale de 23 250 \$, représentant 25% des coûts totaux admissibles pour la réalisation d'un plan stratégique de marketing et de développement touristique quinquennal 2010-2015 pour la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe développement social et santé :

e) **Engagement financier du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information au projet Femmes et politique municipale : Élection 2009, je suis candidate!**

ATTENDU QU'en 2007, le gouvernement du Québec, à travers le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), lançait sa politique et son plan d'action *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* dont l'orientation 6 vise une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) intègre dans sa planification stratégique régionale 2007-2012, une valeur de transversalité visant l'inclusion des citoyennes et citoyens ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement ;

ATTENDU QUE la CRÉO a inclus, dans son Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009, une action régionale pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais ;

ATTENDU QUE la CRÉO a signé, en mai 2006 et pour une durée de 3 ans, une entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais comprenant un volet d'action sur la représentation des femmes au sein des structures décisionnelles et consultatives (volet 1) ;

ATTENDU QUE le volet 1 comprend des actions visant la participation des femmes à la vie démocratique, les sensibiliser et les soutenir dans le cadre de la campagne électorale municipale prévue en novembre 2009 ;

ATTENDU QUE la CRÉO a présenté un projet sur la participation et la place des femmes dans les institutions démocratiques – vie municipale au Ministre responsable de la région le 28 octobre 2008 ;

ATTENDU QUE la CRÉO a reçu des lettres de confirmation de financement du Ministre responsable de la région de l'Outaouais (montant de 10 000 \$) et du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information (SRIDAI) (montant de 35 000 \$) pour le dit projet ;

ATTENDU QUE la CRÉO a reçu le financement de 10 000 \$ du bureau du Ministre responsable de la région de l'Outaouais en novembre 2008 pour travailler à la mise en place d'une démarche régionale afin d'augmenter la participation et l'élection des femmes dans les municipalités de la région ;

ATTENDU QUE la CRÉO n'a pas encore reçu le financement de 35 000 \$ du SRIDAI pour travailler à la mise en place d'une démarche régionale afin d'augmenter la participation et l'élection des femmes dans les municipalités de la région ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit, à nouveau, présenter le projet au SRIDAI et n'a pas de garantie que le projet sera financé ;

ATTENDU QU'un protocole et un premier chèque de 36 000 \$ a déjà été versé à l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR) pour la mise en place du projet ;

ATTENDU QUE les actions du projet sont déjà en cours de réalisation et qu'AGIR a déjà engagé des ressources humaines (embauche d'une personne ressource) et matérielles pour la réalisation du projet ;

CA-08-09-237

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demande au Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information de confirmer son engagement financier de 35 000 \$ envers la CRÉO et le projet « Femmes et politique municipale : *Élection 2009, je suis candidate !* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais :

f) Support et développement de l'entrepreneuriat féminin 2009-2011 :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) intègre dans sa planification stratégique régionale 2007-2012, une valeur de transversalité visant l'inclusion des citoyennes et citoyens ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes par la prise en compte de leurs réalités et de leurs besoins dans l'analyse, les décisions et les actions de développement ;

ATTENDU QUE la CRÉO a inclus, dans son Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2008-2009, une action régionale pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en œuvre de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais ;

ATTENDU QUE la CRÉO a signé, en mai 2006 et pour une durée de 3 ans, une entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais comprenant un volet d'action sur l'entrepreneuriat féminin (volet 3) ;

ATTENDU QUE le volet 3 comprend des actions visant à encourager et soutenir, dans un souci d'équité, le développement de l'entrepreneuriat féminin en Outaouais ;

ATTENDU QUE l'importance de l'entrepreneuriat féminin pour le développement de la région de l'Outaouais et pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes en termes socio-économiques ;

ATTENDU QUE le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) à travers son programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles, s'est engagé à mettre 60 000 \$ par année pour la réalisation du volet 3 de l'entente spécifique ;

ATTENDU QUE Option Femmes Emploi possède déjà une expertise relativement à l'entrepreneuriat féminin depuis 28 ans ;

CA-08-09-238

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional via l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais, d'une subvention maximale de 20 000 \$, représentant 10% du coût total du projet, à Option Femmes Emploi pour la réalisation du projet : « Support et développement de l'entrepreneuriat féminin 2009-2011 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Transfert du solde du projet FDR 04-07-175 « Analyse différenciée selon les sexes en Outaouais » au volet 1 « Représentation des femmes au sein des structures décisionnelles et consultatives » de l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), finance le projet FDR 07-04-175 « *Analyse différenciée selon les sexes en Outaouais* » adopté le 16 août 2004 ;

ATTENDU QUE la CRÉO a signé, en mai 2008 et pour une durée de 3 ans, une entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais comprenant un volet d'action sur la Représentation des femmes au sein des structures décisionnelles et consultatives (volet 1) incluant des actions en analyse différenciée selon les sexes (ADS) ;

ATTENDU QUE les objectifs du projet « Analyse différenciée selon les sexes en Outaouais » (FDR 07-04-175) rejoignent les activités du volet 1 de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais, notamment en analyse différenciée selon les sexes (ADS) ;

ATTENDU QUE l'Université du Québec, l'ORÉGAND et la CRÉO ont convenu de mettre fin au projet FDR 07-04-175 afin de promouvoir l'ADS dans le cadre de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais ;

ATTENDU l'existence d'un solde non-utilisé dans le cadre du projet FDR 07-04-175 lequel solde s'élève à 23 103,51 \$;

CA-08-09-239

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise la fermeture officielle du projet FDR 07-04-175 et autorise le transfert du solde de ce projet, soit la somme de 23 103,51 \$ au volet 1 (Représentation des femmes au sein des structures décisionnelles et consultatives) de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais 2007-2010 :

h) Modification de l'entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration - avenant :

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'*Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais* lors de son conseil d'administration du 12 mars 2007 ;

ATTENDU QUE cette entente doit s'échelonner sur une période de trois ans (2007 à 2010) ;

ATTENDU QUE cette entente a été signée par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles le 5 mai 2008 ;

ATTENDU QUE les projets soutenus par cette entente se dérouleront principalement dans le courant des exercices financiers 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 ;

ATTENDU QUE la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles se dit ouverte à ratifier une convention de modification à l'entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais afin de modifier la période couverte par celle-ci, i.e. une période de quatre ans couvrant les exercices financiers 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 ;

CA-08-09-240

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais :

- mandate la direction générale de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à convenir avec la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles les termes de l'avenant à l'*Entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais* visant à modifier la période couverte par celle-ci, i.e. une période de quatre ans couvrant les exercices financiers 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 ;

ET

- autorise sa présidente, Madame Paulette Lalande, à ratifier cet avenant à l'entente spécifique sur la régionalisation de l'immigration en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente de partenariat entre la SODEC et la CRÉO :

i) Musiqu'en Nous – édition 2009 :

ATTENDU QUE le festival Musiqu'en Nous, de par sa qualité et son originalité, est un produit intéressant pour promouvoir la région et contribuer par le fait même à son développement économique ;

ATTENDU QUE le promoteur de cet événement tend à intensifier la promotion des produits touristiques complémentaires pour ainsi conférer une valeur additionnelle au séjour des visiteurs ;

ATTENDU QUE *Musiqu'en Nous* construit une programmation pour faire connaître la chanson francophone et soutenir la relève ;

ATTENDU QUE ce projet reçoit l'appui de plusieurs partenaires et commanditaires en plus de susciter la participation de dizaines de bénévoles ;

ATTENDU QUE l'entente de partenariat 2008-2011 entre la SODEC et la CRÉO vise à permettre à *Musiqu'en Nous* de poursuivre ses activités en vue de réaliser annuellement un festival ;

ATTENDU QUE le projet s'intègre dans l'axe de développement Culture, Loisir, Sport de la Planification stratégique régionale 2007-2012 ;

CA-08-09-241

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional via l'entente de partenariat SODEC/CRÉO, d'un montant maximal de 22 000 \$ représentant 11% des coûts admissibles à *Musiqu'en Nous* inc. pour lui permettre de réaliser la 16^e édition de l'événement en 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente de partenariat – CALQ :

Volet – Soutien en artistes et aux écrivains de la relève :

j) Projet de résolution – annulation des frais de coordination – Table jeunesse Outaouais :

ATTENDU QUE des frais de coordination totalisant 1 500 \$ ont été recommandés pour l'action jeunesse structurante *Entente Conseil des arts et des lettres du Québec* ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une entente de partenariat et non d'une action jeunesse structurante ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de clauses concernant les frais de coordination de la Table jeunesse Outaouais dans la dite entente ;

CA-08-09-242

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Madame Lise Waters

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise la modification de la résolution du 11 février 2009 en retirant la recommandation d'avoir des frais de coordination pour la Table jeunesse Outaouais de 1 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente de partenariat régional en tourisme :

k) Modification à l'entente – avenant :

ATTENDU QUE le secteur touristique est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifié dans l'axe Développement économique et emploi de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) a manifesté son intérêt à intégrer l'entente de partenariat régional existante en tourisme et qu'il se joindrait à celle-ci à titre de nouveau signataire à l'entente en priorisant le créneau du tourisme culturel ;

ATTENDU QUE le tourisme culturel s'insère parmi les créneaux de développement d'importance ciblés par le MCCCF de par sa contribution à la production d'une étude sur la question en 2004 ainsi que par Tourisme Outaouais par le biais de son plan de développement touristique ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a priorisé le tourisme culturel sous l'axe Culture, Loisir, Sport de la PSR 2007-2012 et ce, afin d'*accroître notre capacité d'attraction et de rétention par la mise en œuvre de projets structurants en partenariat avec les acteurs régionaux ;*

CA-08-09-243

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate le directeur général pour négocier les termes et les modalités de cet avenant à l'entente de partenariat régional en tourisme.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise sa présidente, Madame Paulette Lalande, à signer cet avenant à l'entente de partenariat régional en tourisme au nom de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

l) Rodéo Pontiac – bâtiment d'accueil :

ATTENDU QUE le projet contribue au développement et à la consolidation de l'offre touristique de même que celle en Culture, Loisir et Sport dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet tend à accroître la capacité d'attraction et de rétention de la région par la mise en œuvre d'un projet visant un partenariat avec d'autres acteurs du milieu et de la région ;

ATTENDU QUE *Rodéo Pontiac* vise à se positionner parmi les événements identitaires qui contribuent à l'affirmation du sentiment d'appartenance et au développement de la notoriété de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le caractère rassembleur du projet favorise la participation active des citoyennes et des citoyens dans l'élaboration d'une offre de services répondant aux besoins de leur milieu ;

ATTENDU QUE le projet a été analysé et accepté par le comité de gestion de l'entente de partenariat régional en tourisme ;

ATTENDU QUE le projet rejoint les objectifs s'inscrivant dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme de l'Outaouais et s'intègre dans l'axe de développement Culture, Loisir, Sport de la Planification stratégique régionale 2007-2012 ;

CA-08-09-244

Monsieur Michael McCrank appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dans le cadre de la résultante du 3^e appel de projets lié à l'entente de partenariat régional en tourisme, autorise le versement, à *Rodéo Pontiac*, d'une contribution financière maximale de 35 000 \$ représentant 80% des coûts totaux admissibles pour la construction d'un bâtiment d'accueil destiné à la bonification de l'offre en lien avec la tenue de *Rodéo Pontiac*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

m) **Marina de Montebello – rénovation :**

ATTENDU QUE le projet contribue au développement et à la consolidation de l'offre touristique dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet tend à accroître la capacité d'attraction par la mise en œuvre d'un projet visant la mise en valeur d'une infrastructure déjà en place et de la bonifier afin de favoriser la découverte du territoire ;

ATTENDU QUE la fréquentation du site est prévue sur la base d'une utilisation pouvant s'étaler sur l'ensemble de l'année ;

ATTENDU QUE le projet a été analysé et accepté par le comité de gestion de l'entente de partenariat régional en tourisme ;

ATTENDU QUE le projet de revitalisation des infrastructures d'accueil de la marina et du quai fédéral avec rampe s'inscrit dans un plan d'action mis en place dans le cadre de la démarche pour l'accréditation de statut de *Village-relais* du ministère des Transports du Québec ;

CA-08-09-245

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre de la résultante du 3^e appel de projets lié à l'entente de partenariat régional en tourisme, à la municipalité de Montebello, d'une contribution financière maximale de 20 000 \$ représentant 23,6% des coûts totaux admissibles pour les travaux d'aménagement liés au projet de la marina.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

n) **Parc linéaire Vallée-de-la-Gatineau :**

ATTENDU QUE le projet contribue au développement et à la consolidation de l'offre touristique dans la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet tend à accroître la capacité d'attraction par la mise en œuvre d'un projet visant la mise en valeur d'une infrastructure déjà en place et de la bonifier afin de favoriser la découverte du territoire ;

ATTENDU QUE le vélo est un produit à fort potentiel émergent pour la région et que, de plus, la fréquentation du tronçon est prévue sur la base d'une utilisation pouvant s'étaler sur quatre saisons (pédestre et cyclable sur trois saisons et en motoneige pour l'hiver) ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et qu'il contribue au développement de la notoriété de la région ;

ATTENDU QUE le projet a été analysé et accepté par le comité de gestion de l'entente de partenariat régional en tourisme ;

ATTENDU QUE le projet rejoint les objectifs s'inscrivant dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme de l'Outaouais et s'intègre dans l'axe de développement Culture, Loisir, Sport de la Planification stratégique régionale 2007-2012 ;

CA-08-09-246

Monsieur Robert Coulombe appuyé par
Monsieur Claude Millette

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dans le cadre de la résultante du 3^e appel de projets lié à l'entente de partenariat régional en tourisme, autorise le versement, à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, d'une contribution financière maximale de 10 000 \$ représentant 12,4% des coûts totaux admissibles pour les travaux d'aménagement lié au projet du Parc linéaire Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- **PROJETS – PROGRAMME DE PARTICIPATION RÉGIONALE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS (PPRMVF) :**

a) **4 projets associés au 2^{ième} champ d'activités :**

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)* ;

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, la CRÉO a adopté les orientations, les critères et la répartition budgétaire du PPRMVF pour l'exercice 2008-2009. Ce faisant, la CRÉO :

- a indiqué qu'elle entend favoriser les projets qui démontrent un réel alignement avec les activités de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* ;

- a convenu d'une enveloppe budgétaire de 75 000 \$ pour la réalisation de projets dans le cadre du 2^{ième} champ d'activités « *Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique* » ;

ATTENDU QUE le 15 décembre 2008, suite à une recommandation de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO), la CRÉO a adopté une résolution à l'effet qu'elle utilise l'enveloppe budgétaire (75 000 \$) réservée au 2^{ième} champ d'activités du PPRMVF pour apporter un appui financier :

- à des projets qui seront proposés par des partenaires de la région et ce, à titre d'organisme responsable (coordination, réalisation) ;
- à des projets qui cadrent avec le 2^{ième} champ d'activités du PPRMVF, i.e. la réalisation d'activités d'éducation et de transfert technologique ;
- à des projets qui montrent un réel alignement avec les activités de la CRRNTO ;

ATTENDU QU'un premier appel de projets a été lancé, le 9 janvier 2009, suivi d'un second appel de projets, le 18 février 2009, dans le cadre du 2^{ième} champ d'activités du PPRMVF ;

ATTENDU QU'un comité de sélection formé de professionnels de la CRÉO et d'un professionnel du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a analysé, selon les critères de sélection établis toutes les propositions de projets reçues ;

ATTENDU QUE les propositions de projets suivantes ont été jugées admissibles par le comité de sélection en vertu des critères de sélection établis dans le cadre des deux appels d'offre du 2^{ième} champ d'activités du PPRMVF :

- Projet PPRMVF 08-03-9 « FÊTE DE LA PÊCHE »
- Projet PPRMVF 08-03-10 « FÊTE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS DU PONTIAC »
- Projet PPRMVF 08-03-11 « JOURNÉE PORTE OUVERTE SUR LA FORÊT »
- Projet PPRMVF 08-03-12 « SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC SUR LE SENTIER DE LA BAIE Mc LAURIN » ;

ATTENDU QUE ces projets cadrent également avec les orientations retenues par la CRÉO pour l'utilisation de l'enveloppe budgétaire associée au 2^{ième} champ d'activités du PPRMVF pour l'exercice 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande au conseil d'administration de la CRÉO de retenir les projets ci-dessus pour fin de financement à même l'enveloppe budgétaire réservée au 2^{ième} champ d'activités du PPRMVF (75 000 \$) ;

CA-08-09-247

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise :

- Le versement d'un montant maximal de 15 000 \$ au Comité Fête de La Pêche Outaouais inc. pour la réalisation de son projet « Fête de la pêche », les 13 et 14 juin 2009 ;
- Le versement d'un montant maximal de 5 250 \$ à la MRC de Pontiac pour la réalisation de son projet « Fête de l'arbre et des forêts du Pontiac » ;

- Le versement d'un montant maximal de 5 300 \$ à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation de son projet « Journée porte ouverte sur la forêt » – mai 2009 ;
- Le versement d'un montant maximal de 10 000 \$ au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) pour son projet « Sensibilisation et éducation du public sur le sentier de la Baie Mc Laurin » ;

Bien entendu, l'assistance financière à ces projets proviendra de l'enveloppe budgétaire réservée au 2^{ème} champ d'activités du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) 2008-2009 (75 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Ratification d'un avenant visant à prolonger la durée de l'entente de mise en œuvre :

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a ratifié, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)*, lequel programme comprend trois champs d'activités :

- I. 1^{er} champ d'activités – Soutien aux intervenants pour la planification des activités d'aménagement forestier ;
- II. 2^{ème} champ d'activités – Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique ;
- III. 3^{ème} champ d'activités – Expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement des forêts.

ATTENDU QUE par la voie de cette entente, la CRÉO dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle de 279 000 \$ pour la réalisation d'activités de mise en valeur des forêts sur le territoire de la région de l'Outaouais et ce, pour une période de trois ans se terminant à l'exercice financier 2008-2009 (31 mars 2009) ;

ATTENDU QU'en date du 30 mars 2009, le solde non-utilisé de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 s'élève à quelque 115 000 \$;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) propose la ratification d'un avenant à l'entente de mise en œuvre du PPRMVF afin de permettre à la CRÉO l'utilisation du solde non-utilisé au-delà de la date du 31 mars 2009 ;

ATTENDU QUE la CRÉO a l'intention d'utiliser la totalité du solde non-utilisé pour réaliser des activités qui rencontrent les orientations, les critères et les conditions du PPRMVF ;

CA-08-09-248

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Aurèle Desjardins

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais afin de discuter et convenir avec les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune les termes de l'avenant visant à prolonger la durée de l'entente qui a trait à la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)*.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate Madame Paulette Lalande, présidente, à signer au nom de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais l'avenant qui verra à prolonger la durée de l'entente qui vise la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Modifications aux orientations et critères 2008-2009 :

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a ratifié, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)*, lequel programme comprend trois champs d'activités :

- I. 1^{er} champ d'activités – Soutien aux intervenants pour la planification des activités d'aménagement forestier ;
- II. 2^{ième} champ d'activités – Soutien en matière d'éducation forestière et de transfert technologique ;
- III. 3^{ième} champ d'activités – Expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement des forêts.

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté le document « *PPRMVF - Orientations et critères 2008-2009* », lequel précise la répartition de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 à l'égard de chacun des trois champs d'activités, soit :

- I. 1^{er} champ d'activités : 75 000 \$;
- II. 2^{ième} champ d'activités : 75 000 \$;
- III. 3^{ième} champ d'activités : 292 573 \$.

ATTENDU QU'en date du 30 mars 2009, le solde non-utilisé de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 s'élève à quelque 115 000 \$ et ce, selon ce qui suit :

- I. 1^{er} champ d'activités : 75 000 \$;
- II. 2^{ième} champ d'activités : 0 \$;
- III. 3^{ième} champ d'activités : 40 000 \$.

ATTENDU QUE l'entente visant la mise en œuvre du PPRMVF prend fin le 31 mars 2009 et qu'à cet égard il est de l'intention de la CRÉO de ratifier, avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), un avenant qui prolongera la durée de cette entente et lui permettra d'utiliser le solde non-utilisé de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 pour réaliser des activités qui rencontrent les orientations, les critères et les conditions du PPRMVF ;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* permet de soutenir financièrement les intervenants pour la planification des activités d'aménagement forestier (réf. aux Tables locales de concertation) ;

ATTENDU QUE le comité régional d'experts forestiers (réf. au plan d'action sur la possibilité forestière) ont déjà établi une liste de projets visant notamment l'expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement des forêts ;

CA-08-09-249

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise que la totalité du solde non-utilisé de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 du PPRMVF (environ 115 000 \$) soit utilisé pour des projets associés au 3^{ème} champ d'activités « *Expérimentation de nouveaux concepts de gestion et d'aménagement des forêts* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.- PROJETS – FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)

Action jeunesse local :

a) Modification au projet Guide de plein air Pontiac :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a autorisé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), le versement d'un montant maximal de 22 000 \$ à *Horizon X* pour le projet « Guide de Plein air Pontiac » ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la CRÉO a demandé à ce que la formation offerte dans le cadre du dit projet soit qualifiante, notamment en y associant le *Cégep de l'Outaouais* ;

ATTENDU QUE le *Cégep de l'Outaouais* accepte que cette formation puisse devenir qualifiante via une attestation de formation moyennant des frais d'ouverture de dossier d'un maximum de quarante dollars (40 \$) pour chaque participant inscrit ;

ATTENDU QUE les participants ayant suivi et réussi la formation obtiendront une attestation de formation par le *Cégep de l'Outaouais*, que les traces de leur parcours resteront dans le réseau du *Cégep* et qu'ils pourront faire reconnaître leurs acquis s'ils désirent poursuivre leur formation ;

ATTENDU QUE les objectifs, les résultats et les livrables ainsi que le budget demeurent les mêmes ;

ATTENDU QUE *Horizon X* demeure le pourvoyeur de formation auprès des jeunes ;

ATTENDU QUE le *Cégep de l'Outaouais* soit responsable du suivi administratif relié à la formation ;

CA-08-09-250

Monsieur Michael McCrank appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise de modifier la résolution du 9 février 2009 en remplaçant l'organisme *Horizon X* par le *Cégep de l'Outaouais* afin que la formation offerte dans le cadre du projet puisse être qualifiante pour les participants.

ET

Que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local FRIJ-2008-53 - Guide de Plein air Pontiac, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), d'un montant maximal de 22 000 \$ au Cégep de l'Outaouais. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué soit 15 400 \$ à la signature du protocole d'entente, 30% du montant total alloué soit 6 600 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Étant donné que les points à l'ordre du jour sont épuisés, la présidente lève l'assemblée à 12h00.